



2025-27

République Française

COMMUNE DE MOURMELON LE PETIT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 21 MAI 2025

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal :	15
Nombre de membres en exercice :	12
Nombre de membres présents :	07
Nombre de membres ayant délibéré :	07

Séance à 19h00

Sous la Présidence de M. René MAIZIERES, Maire

L'an deux mille vingt-cinq, le 21 mai 2025 à 19h00, le Conseil Municipal de la commune de MOURMELON-LE-PETIT, régulièrement convoqué le 13 mai 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle mariage / conseil de la Salle Associative du Petit Mourmelon, sous la Présidence de M. René MAIZIERES, Maire.

Présents : Mme Régine BROUARD – M. Denis PAUL – Mme Marie-Claude SIMON – M. Jean-Louis MICHALOWICZ – Mme Caroline LEGROS – Mme Sophie JOANNES-AUBERT.

Absents excusés : M. Daniel BOE – Mme Marie ESPANET – M. Kévin DUCREUX – Mme Annick DUSSAULX – M. Christophe SIMONIN.

Madame Régine BROUARD est élue secrétaire de séance.

Délibération n° 2025-27 : Vente de terrains communaux Lotissement « Pomme d'Or » : honoraires de négociation

M. le Maire expose que l'Office Notarial du Levant de Mourmelon-Le-Grand demande une nouvelle délibération suite à la vente du lot n°3 de la Pomme d'Or pour les frais de négociation.

Vu la délibération n° 2021-34 du 08 octobre 2021, indiquant un prix de vente de 100 € TTC le m² pour les lots.

Soit un prix de vente totale de 53 000 € TTC pour les parcelles AB236, AB237 ET AB238 en ce compris les honoraires de négociation dus par la Commune à l'Office Notarial du Levant, s'élevant à 3 000 € TTC.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- AUTORISE la cession des parcelles précitées incluant le prix de négociation et DONNE tout pouvoir au Maire pour poursuivre l'exécution de la présente délibération et notamment pour signer tous les actes se rapportant à ces aliénations en tant que représentant de la Commune.
- CHARGE l'Office Notarial du Levant, notaires à MOURMELON LE GRAND, de la mise en vente de ces parcelles et de l'établissement des actes notariés.

Fait à MOURMELON LE PETIT 21 MAI 2025

Le Maire
René MAIZIERES



Certifié exécutoire compte tenu
De la transmission en Préfecture
Le 26 mai 2025
Et de la publication, le 26 mai 2025
Le Maire
René MAIZIERES